

## NOUVEAU SOCLE SOCIAL COMMUN

### QUELQUES ÉLÉMENTS DE COMPRÉHENSION

#### FEVRIER 2022 : SIGNATURE DE LA NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE DE LA MÉTALLURGIE.

Évolution des dispositifs de prévoyance. La mise en application doit se faire au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### JUILLET 2022 : SIGNATURE D'UN ACCORD DE METHODE

Cet accord porte notamment sur la volonté de définir un socle social commun au sein du groupe.  
La prévoyance mais aussi la complémentaire santé constituent un des axes de ce socle.

#### SEPTEMBRE 2022 : OUVERTURE DE LA NÉGOCIATION SUR LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ :

Dans la continuité des négociations engagées pour définir un socle social commun, nous avons engagé des travaux pour harmoniser les niveaux de couverture santé de l'ensemble des salariés et de leurs familles.

#### PRINCIPALE DIFFICULTÉ :

Cette harmonisation doit se faire en tenant compte des 5 branches professionnelles concernées au sein du Groupe. Celles-ci ayant de facto leur propres spécificités. Mais aussi des filiales ayant déjà leurs propres régimes de complémentaire santé.

## RÉSULTAT DE LA NÉGOCIATION SUR LA MUTUELLE










### COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

#### Retour 3ème et dernière séance de négociation

Le 3 novembre s'est tenue la 3<sup>ème</sup> et dernière réunion de négociation sur la complémentaire santé. Si l'accord est validé par les Organisations Syndicales, la nouvelle complémentaire santé sera mise en place au 1er janvier 2023.

#### Synthèse des principales obtentions :

PRIORITES CFE-CGC	Résultat de la négociation
Conservation d'un organisme mutualiste responsable et équilibré.	
Une complémentaire Santé au même prix que la Mutuelle Renault Santé mais avec de meilleures prestations dans le régime de base.	
Maintien du pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés du groupe Renault sans distinction catégorielle se traduisant par : <ul style="list-style-type: none"> <li>La prise en charge du PMSS par l'entreprise à 100%.</li> <li>La prise en charge par l'entreprise de l'augmentation de la cotisation lors du passage dans ce nouveau dispositif (environ 2500 personnes).</li> </ul>	 
Clause de revoyure afin de pouvoir réajuster le système par rapport à nos estimations actuelles.	
La place au dialogue social local pour les filiales en écart trop important : <ul style="list-style-type: none"> <li>Retail Renault Group à intégrer dans un 2<sup>ème</sup> temps par rapport à leurs spécificités</li> <li>Renault Software Labs pour retravailler le contenu des prestations / leur complémentaire santé actuelle.</li> </ul>	 

La santé ne doit pas être un sujet polémique.

Tous les acteurs autour de la table en étaient convaincus.

La CFE-CGC a une fois encore déployée toute son énergie afin de défendre au mieux l'intérêt des salariés tout en cherchant le meilleur équilibre possible entre cotisations et prestations pour l'ensemble des 40 000 PERSONNES CONCERNÉES.

La CFE-CGC, 1<sup>ère</sup> organisation du Groupe Renault France, **SIGNERA LE NOUVEL ACCORD SUR LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ.**

#### Contact

INTERCENTRE RENAULT  
API : FR Q10 119 303  
Tél : 01 76 84 15 79  
Mail : cfecgc.renault@wanadoo.fr

## EN SYNTHÈSE



Les cotisations pour 2023 seront les suivantes :

	Socle de base 2022			Socle de base 2023		
	Employeur	Salarié	Total	Employeur	Salarié	Total
<b>Isolé</b>	<b>40,98€</b>	<b>26,14€</b>	<b>67,12€</b>	<b>43,98€</b>	<b>26,14€</b>	<b>70,12€</b>
<b>Duo</b>	<b>40,98€</b>	<b>64,26€</b>	<b>105,24€</b>	<b>43,98€</b>	<b>64,26€</b>	<b>108,24€</b>
<b>Famille</b>	<b>40,98€</b>	<b>105,14€</b>	<b>146,12€</b>	<b>43,98€</b>	<b>105,14€</b>	<b>149,12€</b>

## À retenir !!!

- **La Même Mutuelle Pour Tous** les salariés du Groupe Renault en France avec les mêmes garanties et les mêmes cotisations.
- **Une amélioration des garanties** proposées d'environ 3% (par rapport au régime Renault santé) **sans augmentation de la cotisation.**
- **La prise en charge de 100% de l'impact de la hausse du PMSS** pour 2023.
- **Une compensation sur salaire en cas d'impact tarifaire à la hausse par rapport aux cotisations payées en 2022** (sous forme d'une augmentation du salaire brut, hors option).
- La mise en place de cas de **dispenses de droit** et de **dispenses facultatives.**
- **2 options de garanties optionnelles facultatives** à la charge du salarié.
- **Un régime d'accueil des anciens salariés** du Groupe Renault :
  - Garanties identiques à celles des actifs
  - Mise en place d'une tarification par âge (vs tranche d'âge actuellement) permettant une majoration progressive et non des variations de tarifs importantes.

## **IMPORTANT**

Nous venons de terminer la négociation du premier volet de la couverture santé.

Maintenant place au 2<sup>ème</sup> et dernier volet avec la **PRÉVOYANCE**.

## *Mais la prévoyance qu'est-ce que c'est ?*

La prévoyance a pour objectif d'apporter une protection en cas d'évènement de vie particulièrement lourd pour les salariés :

- **DÉCÈS** (*capitaux décès, rente d'éducation, rente de conjoint*)
- **INCAPACITÉ DE TRAVAIL OU INVALIDITÉ** (*indemnités journalières en cas d'arrêt de travail, rente complémentaire en cas d'invalidité*)

Les garanties sont classiquement fonction de la charge de famille du salarié et de la cause de l'évènement : Vie privée ou vie professionnelle.

Comme pour la complémentaire santé, il n'y a pas d'harmonisation dans le groupe Renault en France pour la prévoyance. Au total : 33 contrats différents pour les 16 entités du Groupe.

Nous avons déjà eu un bilan lors de la séance du 3 novembre. Les prochaines dates de négociations auront lieu les 16 novembre et 1<sup>er</sup> décembre pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2023.



**RETROUVEZ NOS ACTUS SUR L'APPLI CFE-CGC GROUPE RENAULT**  
[www.cfecgc-intercentre-renault.fr](http://www.cfecgc-intercentre-renault.fr)